



Décision n° CODEP-CLG-2026-045730 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 30 juillet 2026 modifiant la décision n° CODEP-CLG-2025-000087 du 2 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code du travail, notamment les livres Ier à V de sa quatrième partie ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision CODEP-CLG-2025-000087 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Décide :

Article 1^{er}

Au 2° de l'article 1er de la décision du 2 janvier 2025 susvisée, après les mots : « Mme Sylvie CADET-MERCIER, directrice générale adjointe en charge de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire, », sont insérés les mots : « M. Sylvain LAVARENNE, conseiller auprès du directeur général, assurant par intérim les fonctions de directeur général adjoint en charge de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire ».

Article 2

Au 1° de l'article 2 de la décision du 2 janvier 2025 susvisée, après les mots : « Mme Sylvie CADET-MERCIER, directrice générale adjointe en charge de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire, », sont insérés les mots : « M. Sylvain LAVARENNE, conseiller auprès du directeur général, assurant par intérim les fonctions de directeur général adjoint en charge de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire, ».

Article 3

L'article 3 de la décision du 2 janvier 2025 susvisée est ainsi modifié :

1° Au 1°, après les mots : « Mme Sylvie CADET-MERCIER, directrice générale adjointe en charge de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire, », sont insérés les mots : « M. Sylvain LAVARENNE, conseiller auprès du directeur général, assurant par intérim les fonctions de directeur général adjoint en charge de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire, » ;

2° Le 1° et le 2° sont complétés par les mots : « , ainsi que toute action administrative préalable à un éventuel contentieux ».

Article 4

Le tableau III en annexe de la décision du 2 janvier 2025 susvisée est ainsi modifié :

1° A la ligne 16, les mots : « GREAU Claire » sont remplacés par les mots : « VIGNAUD Caroline », et les mots : « par intérim » sont supprimés ;

2° A la ligne 25, les mots : « DAUZERES Alexandre » sont remplacés par les mots : « WITTEBROODT Charles » et les mots : « par intérim » sont supprimés ;

3° La ligne 27 est supprimée ;

4° A la ligne 74, les mots : « INGREMEAU Jean-Jacques » sont remplacés par les mots : « ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET Camille ».

Article 5

Le tableau IV bis en annexe de la décision du 2 janvier 2025 susvisée est ainsi modifié :

1° A la ligne 7, les mots : « JUAN Pierre » sont remplacés par les mots : « DUPRIEU Henri », et les mots : « par intérim » sont supprimés ;

2° A la ligne 11, les mots : « PERIER-METZ Camille » sont remplacés par les mots : « SIMON Arthur ».

Article 6

La ligne 5 du tableau VII en annexe de la décision du 2 janvier 2025 susvisée est ainsi modifiée :

1° Les mots : « DAUZERES Alexandre » sont remplacés par les mots : « WITTEBROODT Charles » ;

2° Les mots : « par intérim » sont supprimés.

Article 7

A la troisième colonne des lignes n°1 et n°1-1 du tableau VIII en annexe de la décision du 2 janvier 2025 susvisée, après les mots : « CARDOT MARTIN Mikaël », il est inséré un alinéa ainsi rédigé : « FAURE GIGNOUX Anaïs ».

Article 8

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2026, à l'exception de celles des articles 1 à 3 et du 1° de l'article 4, qui entrent en vigueur le 1^{er} août 2026, et de celles du 2° de l'article 5, qui entrent en vigueur le 25 août 2026.

Article 9

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 30 juillet 2026.

Signé par :

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et de radioprotection,

Pierre-Marie ABADIE